

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA  
COMMUNE DE SEVERAC D'AVEYRON**  
Séance du 13 FEVRIER 2025 – Délibération n°026

L'an deux mil vingt cinq et le treize février à 20h30 , le Conseil Municipal de la Commune de Sévérac d'Aveyron régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie de Sévérac d'Aveyron, sous la présidence de Monsieur Edmond GROS, maire.

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
17	28	22

Date de la convocation
13/02/2025
Date d'affichage de la convocation
06/02/2025

Secrétaire de séance : Françoise CAPUS

**Présents** : ANGLADE Clémence - BRUNET Mélanie - BURGUIERE Philippe - CAPUS Françoise - CARNAC André – CARON Annick CAZES CORBOZ Maryse - CONSTANS Mathieu - DE LESCURE Jérôme - DUTRIEUX Patrick - FABRE Emilie - GROS Edmond - LAURAIN Damien - MAJOREL Aimé - MAJOREL Aurélien - ROZIERE Régine - SAHUQUET Jean-Marc

**Absents** : BORIE Nina – BOUDIAS DECROIX Nathalie - BOURREL Thierry ( pouvoir à Damien Laurain) – FOS Mariana ( pouvoir à Régine Rozière) -JARROUSSE Caroline ( pouvoir à Clémence Anglade) -RAGOT Annie- LABRO Isabelle - LAYRAL Rémi ( pouvoir à Annick Caron)- MULLER Geoffroy - MURET Yvain -TAJAN Isabelle ( pouvoir à Philippe Burguière).

**Objet : CONVENTION AVEC L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D'OCCITANIE**

M le Maire indique que la commune souhaite accentuer ses efforts sur des projets de renouvellement urbain de ses quartiers historiques, notamment en matière d'habitat. Un enjeu particulier se dégage également dans le quartier de la gare, où se concentrent les principaux services et commerces, et où des opportunités foncières pressenties pourraient permettre la création de nouveaux logements pour l'accueil de nouvelles populations et la réservation de foncier pour travailler à la création d'une résidence services pour personnes âgées (Indivision Grousset)

L'action foncière conduite par l'EPF, vise donc, au regard des éléments connus à ce stade, à la production d'un potentiel de l'ordre de 50 logements.

Pour mener à bien cette démarche, les parties ont convenu, dans un premier temps, de la mise en place d'une convention dite pré-opérationnelle afin :

- de réaliser, si besoin, les études foncières nécessaires à l'identification des périmètres à l'intérieur desquels une veille foncière s'avère nécessaire ;
- d'analyser et, le cas échéant, répondre aux premières opportunités foncières se présentant et susceptibles d'intéresser le futur projet ;
- de mener les études nécessaires en vue de préciser les intentions du projet.

Vu le projet de convention pré-opérationnelle « Cœurs historiques » avec la commune de Sévérac d'Aveyron approuvé par le bureau de l'Etablissement Public Foncier d'Occitanie en date du 12 décembre 2024 tel qu'annexé à la présente délibération ;

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité

- APPROUVE le projet de convention pré-opérationnelle et AUTORISE M le Maire à signer tout document afférent à ce projet.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdit.

Pour extrait conforme,  
Le Maire  
Edmond GROS

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Sous-Préfecture

